



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel
DCPAJI_2024_0353

MUba Eugène Leroy

Acceptation Don des œuvres
de Claude et Hélène Garache

Application de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 9,

Considérant qu'en vertu de la délibération susvisée, Madame le Maire peut : « *accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges* »,

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la délégation permanente de la commission scientifique régionale des collections des musées de France pour la région Hauts-de-France,

Considérant la volonté des fonds de dotation Hélène et Claude Garache de faire un don de 3 œuvres de Claude Garache et de 7 œuvres d'Hélène Garache au MUba Eugène Leroy de Tourcoing ;

Considérant que cet ensemble de dix œuvres (peinture, sculpture et art graphique) participent à la constitution d'une collection dynamique, vivante et contemporaine autour de l'œuvre de Leroy au MUba Eugène Leroy ;

DECIDONS

Article 1 : La Ville de Tourcoing accepte le don manuel sans condition spécifique consenti par les fonds de dotation Claude et Hélène Garache pour les œuvres :

- Claude Garache « L'Eclipse » (1962 - Huile sur toile 146 X 228 cm),
- Claude Garache « Sans titre [un seul bras] » (date inconnue – Fusain sur papier chiffon Lefevre Foinet 49,4 X 37 cm),
- Claude Garache « Sans titre [ventre] » (date inconnue – Fusain sur papier chiffon Lefevre Foinet 49,4 X 37 cm),
- Hélène Garache « Sans titre [Chêne de la forêt de Vérignon] » (entre 1988 et 1992 – Terre cuite et engobes 38,8 X 19,5 X 23 cm),
- Hélène Garache « Sans titre [Chêne de la forêt de Vérignon] » (entre 1988 et 1992 – Terre cuite et engobes 33,5 X 21 X 20 cm),
- Hélène Garache « Sans titre [Chêne de la forêt de Vérignon] » (entre 1988 et 1992 – Terre cuite et engobes 36 X 21,5 X 17 cm),
- Hélène Garache « Aiguille de la Loriaz » (2001 – Terre cuite et engobes 24,5 X 22 X 22 cm),
- Hélène Garache « Normandie [Paysage de l'arrière-pays] » (1965 – Terre cuite 15,5 X 25,5 X 9 cm),
- Hélène Garache « Tourgeville [Grande plaque ; Plage] » (juillet 1965 – Terre cuite 44 X 31,5 X 2 cm),
- Hélène Garache « Deauville [Rouleau] » (1966 – Terre cuite. Signé au dos 10,5 X 25 X 6,5 cm).

La valeur estimée de ces œuvres est de 55 400 euros (cinquante-cinq mille quatre cents euros).

Article 2 : Ces œuvres seront inscrites à l'inventaire de la commune.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal et sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmis aux services concernés pour application ;

- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING.

Article 5 : La date publication fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre la présente décision devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Téléréfuge citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 15/01/2025



Madame Doriane BECUE
Maire de la Ville de Tourcoing

Accusé réception en Préfecture le : **10 FEV. 2025**

Publié sur le site Internet le : **10 FEV. 2025**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_353 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 15/01/2025

Objet : Décision - Don oeuvres Claude et Hélène Garache

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Culture

Date de télétransmission : 10/02/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2024_0353- D_cision - Don Oeuvres Claude et H_l_ne Garache.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250115-DAJI_D2024_353-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 10/02/2025

